

*MODÈLE 11 - Exercice exclusif à l'étranger  
ou dans une collectivité d'outre-mer non soumise à la loi sur l'architecture  
Les architectes figurant dans cette rubrique du Tableau  
sont soumis·es à une cotisation ordinale réduite.*

## **Déclaration de nouveau mode d'exercice**

*Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.  
Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org)  
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

*Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.*

Je soussigné·e .....

inscrit·e au Tableau sous le n° national .....

déclare exercer exclusivement l'activité d'architecte depuis et vers l'étranger ou l'une des  
collectivités d'outre-mer suivantes : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre et  
Miquelon, Wallis-et-Futuna,

depuis le (*jour/mois/année*) .....

Mon activité professionnelle est établie à l'étranger, à l'adresse suivante :

nom de l'entreprise .....

adresse .....

..... pays .....

tel ..... email .....

Je souhaite recevoir les courriers de l'Ordre :

à l'adresse d'activité professionnelle à l'étranger déclarée ci-dessus

à une autre adresse (*précisez*) .....

..... pays .....

tel ..... email .....

J'atteste sur l'honneur :

- ne pas accomplir ou faire accomplir par mes préposés sur le territoire français soumis à la loi sur l'architecture d'actes professionnels, quels qu'ils soient\*, pouvant engager ma responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le .....

Signature

---

\* Établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil, expertise...